

# Renforcer le marché des services financiers

**La présidence française de l'Union européenne s'ouvre le 1<sup>er</sup> juillet dans un contexte de croissance qui devrait favoriser des avancées pour la réalisation effective du marché unique des services financiers.**



ANTOINE  
DE SALINS  
*Conseiller financier*  
**Représentation  
permanente  
de la France  
Bruxelles**

**L**A CONSTRUCTION EUROPÉENNE n'avance pas de manière linéaire. Avancées et accalmies se succèdent en fonction de choix politiques, du contexte économique général, des évolutions des marchés eux-mêmes. Le secteur des services financiers n'a pas fait exception à cette règle. Aux quatre années (1988 - 1992) d'intense activité normative, a succédé une période d'accalmie. La priorité était de traduire les directives dans les législations nationales. Par ailleurs, le contexte économique n'a pas incité les intermédiaires financiers à profiter de l'ensemble des opportunités qu'offrait la libre prestation des services.

Le contexte a de nouveau changé : la création de l'euro, le retour de la croissance, les restructurations capitalistiques du système financier européen et les rapprochements entre les bourses ont relancé les attentes en faveur de l'émergence d'un véritable marché unique des services financiers. Quatre étapes ont marqué au plan politique cette prise de conscience (*encadré*).

L'impulsion politique est donc là. Elle accompagne les demandes des professionnels européens mais aussi extra européens, très présents dans le travail de *lobbying* bruxellois. Elle ne pose pas de difficultés, au contraire, aux autorités françaises qui ont, d'ores et déjà, indi-

qué à la Commission et à nos partenaires que ce domaine était effectivement une des priorités de notre présidence.

LES PRIORITÉS  
DANS LE SECTEUR FINANCIER

Que peut-on raisonnablement espérer de notre (court) passage aux commandes de l'Union en la matière ?

Au plan du travail législatif...

La présidence française aura à achever l'adoption de plusieurs directives pour lesquelles une position commune a pu ou est en voie d'être trouvée (liquidation des entreprises d'assurance, liquidation des établissements de crédit, OPA). Elle aura aussi à parvenir à une position commune sur la directive sur les ventes à distance de services financiers, très attendue par les professionnels, et qui pose de délicats problèmes de choix entre l'harmonisation minimale ou maximale du droit des consommateurs. Notre présidence devra aussi tenter de parvenir à l'adoption pleine et entière de la directive modificative sur le blanchiment des capitaux dans la perspective de la tenue, à l'automne 2000, du premier Conseil conjoint des ministres des finances, de la justice et de l'intérieur, qui cherchera à renforcer les moyens de lutte contre la délin-

quance financière. Enfin, notre présidence devra initier les travaux techniques sur un certain nombre de nouvelles propositions de directives dans le domaine des assurances (intermédiaires d'assurance, marge de solvabilité, réglementation prudentielle des fonds de retraite complémentaire).

... et de la réflexion

Parallèlement à ce travail législatif, il nous reviendra d'accélérer les travaux de réflexion sur trois domaines identifiés comme particulièrement importants :

■ la régulation des marchés financiers et l'harmonisation de l'information financière fournie aux investisseurs :

Le groupe à haut niveau pour les services financiers est tombé d'accord en février dernier pour reconnaître la nécessité d'une coopération renforcée entre les autorités de régulation. Pour que cette coopération soit efficace, deux conditions ont été mises en avant ;

- d'une part, le mécanisme de coopération doit pouvoir aboutir à des décisions contraignantes, ce qui suppose l'existence de moyens nécessaires pour garantir la bonne application des décisions communes d'autre part, les autorités doivent disposer de compétences et de pouvoirs d'exécution analogues.

La communication de la Commission sous forme de «Livre vert» attendue à l'automne prochain, qui doit servir de support à une révision en profondeur de la directive sur les services d'investissement constituera une étape importante de cette réflexion qui débute. La Commission devrait aussi tirer profit des réflexions en cours au sein de FESCO qui réunit les Cob européennes, pour proposer aux Etats membres, dans les mois qui viennent, les moyens d'aboutir à une véritable harmonisation de l'information financière fournie aux investisseurs. L'évolution du paysage boursier européen et les projets de fusion entre entreprises de marché constituent, bien sûr, un puissant adjuvant pour avancer vite en la matière.

■ L'évolution de l'harmonisation comptable : une majorité de membres du groupe à haut niveau a soutenu l'objectif d'une harmonisation européenne

fondée sur les normes International Accounting Standard (IAS) avec un mécanisme de «filtrage» qui soit, à la fois, l'instance politique de reconnaissance de ces normes et le support technique à l'élaboration de positions communautaires en matière de normes comptables internationales. Ce mécanisme de filtrage devrait permettre aux sociétés cotées d'appliquer rapidement des standards internationaux reconnus en dérogeant le cas échéant aux directives. La Commission devrait présenter à la fin juin une communication sur l'ensemble de cette problématique comptable cruciale pour les entreprises européennes.

■ L'adaptation des procédures d'adoption des textes communautaires dans le domaine des services financiers : tout le monde s'accorde à reconnaître que les procédures actuelles ne sont pas assez flexibles pour être en phase avec l'évolution rapide des marchés et des produits. Pour y remédier en partie, la France devra notamment poursuivre le dialogue engagé avec le Parlement européen, pour tirer le meilleur profit du nouvel article 251 du Traité qui permet l'adoption de textes en première lecture.

#### LA VOLONTÉ D'AVANCER

Une présidence de l'Union européenne n'est qu'une brève étape : elle recueille un héritage et en fabrique un autre. Celui que nous allons recevoir est favorable parce qu'il y a une prise de conscience politique renouvelée de l'importance de la réalisation effective du marché unique des services financiers. La volonté affichée des autorités françaises d'avancer au plan technique devrait permettre aux présidences suédoise puis belge, toutes les deux intéressées par ce domaine, d'en retirer aussi les fruits en 2001. ■

## Quatre étapes pour la relance d'un marché unique des services financiers

■ En juin 1988, le Commissaire Mario Monti a créé le groupe à haut niveau pour les services financiers qui réunit régulièrement les représentants personnels des ministres des finances des Etats membres.

■ A l'Ecofin de novembre 1998, la France présentait un mémorandum à ses partenaires, qui insistait sur la nécessité pour l'Union européenne d'avancer plus vite pour accompagner l'intégration des marchés, et ce, autour de trois grands axes : la clarification du cadre juridique des relations avec la clientèle, une prise en compte plus déterminée de l'apport des nouvelles technologies et l'achèvement de l'harmonisation de la réglementation applicable aux opérations de marché.

■ Le Conseil Ecofin de mai 1999 approuvait un «plan d'action pour les services financiers» issu des travaux de la Commission et du groupe à haut niveau précités.

■ Le récent Sommet européen spécial de Lisbonne consacré à «l'emploi, aux réformes économiques et à la cohésion sociale» insistait dans ses conclusions sur l'importance de marchés financiers efficaces et intégrés pour la croissance et l'emploi et reprenait un certain nombre des suggestions du plan d'action dont il fixait la mise en œuvre effective, après transposition dans les législations nationales, à 2005, ce qui signifie que les discussions entre Etats membres doivent être achevées en 2002.